

# Privas qualité de vie forme un recours contre le PLU

DL du 02 05 19

## L'INFO EN +

► En 1988, la commune de Privas comptait 20 exploitations agricoles. L'effectif s'est réduit à 14 en 1988 puis à 8 en 2010. En 2018, aucun siège d'exploitation professionnelle était recensé sur le territoire communal.

► Entre 2002 et 2011, les espaces agricoles ont connu une perte totale de superficie de 9,7 hectares. Actuellement, la superficie agricole ne représente plus que 16,9 % du territoire.

► En 2011, Privas qualité de vie avait déjà fait annuler certaines dispositions du PLU de l'époque. Notamment sur un projet de desserte routière vers Prahines et la route départementale 104. C'était sous la municipalité conduite par Yves Chastan (PS).



M<sup>e</sup> Gilles Rigoulot, le conseil de Privas Qualité de Vie, a formé un recours auprès du tribunal administratif sur certains points issus de la révision du PLU. Photo Le DL/MICHEL LOUIS

**Le plan local d'urbanisme (PLU) a été adopté malgré la contestation de l'association Privas qualité de vie le 25 mars dernier. L'association veut poursuivre le combat en déposant un recours devant le tribunal administratif.**

Approuvée le 25 mars dernier par le conseil municipal, la révision du plan local d'urbanisme va faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. C'est ce que l'association Privas qualité de vie, soutenue par la Confédération paysanne, a annoncé lundi soir, dans une prairie du quartier Chey-

net. Un lieu symbolique, situé au pied du Coiron, non loin du siège du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dans la mesure où ce terrain de 2,2 hectares a été classé constructible pour une zone artisanale.

### ■ La légalité des zonages contestée

Face à une trentaine d'opposants à ce PLU, Isabelle Gascon, la présidente de Privas qualité de vie, a accusé la municipalité de vouloir « bétonner » des sols agricoles comme ceux de Cheynet mais aussi ceux issus d'autres parcelles situées à Chamaras et à Lachamp. « Il n'y a

pas de véritable cohérence dans cette révision, a-t-elle souligné. Quand on sait que plus de 800 logements sont vacants sur Privas et que des friches artisanales et industrielles sont abandonnées, on ne comprend pas l'obstination de la mairie de déclasser 8,6 hectares de terrains agricoles. »

L'association a, par ailleurs rappelé, que des exploitants agricoles comme Jeanne Voiry, en cours d'installation comme maraîchère bio et riveraine de la parcelle de Cheynet, souhaitent développer leur activité. Privas qualité de vie a aussi appuyé sur « la dégradation paysagè-

re » des lieux et fait remarquer que la ferme de Saint-Clair, située non loin des lieux, est inscrite aux monuments classés depuis 1945.

Pour M<sup>e</sup> Gilles Rigoulot, avocat au barreau de Valence et conseil de l'association, plusieurs questions se posent. « Cette parcelle de Cheynet est-elle accessible ou pas ? Est-il normal d'étendre la zone du Lac sur un espace agricole alors qu'il y a des vacances de logements et de locaux industriels et commerciaux ? Nous allons contester la légalité de ces zonages afin de protéger ce foncier, outil de travail des exploitants

agricoles. »

L'association va également en profiter pour demander que les parcelles situées à Chamaras et à Lachamp-Nord soient reclassées agricoles. Elles sont actuellement à urbaniser.

Enfin, Eve Seynard, membre de Privas qualité de vie, a indiqué « qu'entre 1979 et 2002, Privas a perdu 46 % de ses espaces agricoles, gagnés par le grappillage de l'urbain et la colonisation forestière. » Pour l'heure, une pétition circule depuis deux semaines et a déjà reçu plus de 300 signatures selon l'association.